



CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES
(Ramsar, Iran, 1971)

Note diplomatique 2022/7

Secrétaire générale de la Convention sur les zones humides

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides présente ses compliments aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention et a l'honneur d'informer les Parties contractantes que le Comité permanent de la Convention s'est réuni en séance à huis clos extraordinaire le 19 juillet 2022.

Durant cette séance extraordinaire, le Comité permanent a décidé, à l'unanimité, de nommer Madame Musonda Mumba Secrétaire générale de la Convention sur les zones humides. Madame Mumba prendra ses fonctions le 1^{er} octobre 2022.

Vous trouverez une brève biographie de Mme Mumba sur le site web de la Convention :
<https://ramsar.org/fr/news/madame-musonda-mumba-est-nommee-secretaire-generale-de-la-convention-sur-les-zones-humides>

Le rapport et les décisions de la séance sont disponibles en anglais, français et espagnol sur le site web de la Convention : <https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decision-de-la-reunion-extraordinaire-a-huis-clos-du-comite-permanent-19-juillet>

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides saisit respectueusement cette occasion pour renouveler aux Missions permanentes et aux Autorités administratives des Parties contractantes à la Convention l'assurance de sa plus haute considération.

Gland, 5 août 2022

